



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La *Presse*, de Vienne, du 4 mai, publie un article dans lequel elle fait ressortir que le titre légal de la Prusse sur la forteresse du Luxembourg a été annulé par la dissolution de la Confédération germanique.

Quant aux dédommagements réclamés par la Prusse pour les dépenses d'entretien de la forteresse, la *Presse* dit que cette prétention perdrait tout caractère de légitimité si le rase-ment de la forteresse était décidé. Ce ne serait que dans le cas où cette forteresse serait conservée, que le montant de ces frais devrait être évalué et proportionnellement réparti entre les membres de l'ancienne Confédération germanique, à moins que ceux-ci ne préférèrent renoncer généreusement à la somme qui leur reviendrait.

La Prusse espère que le cabinet de Vienne se prononcera dans ce sens sur cette question de détail.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 3 mai, répondant à l'article de la *Correspondance de Berlin*, dit :

« La situation nouvellement créée en Europe n'a pas besoin de la sanction ultérieure d'autres gouvernements qui n'y ont pas pris part. La Prusse n'a ni intérêt ni intention d'étendre le programme de la Conférence de Londres, qui a uniquement pour but de trouver les moyens de résoudre pacifiquement la question du Luxembourg. »

Le Pape a fait publier dans le *Journal de Rome* un décret de la congrégation du concile, daté du 3 mai, par lequel l'évêque de Zytomir est nommé administrateur temporaire du diocèse de Kaminiesh, arbitrairement supprimé par le gouvernement russe. Le Pape déclare qu'il a dû recourir au journal officiel parce qu'il n'a pas d'autre moyen de faire parvenir ce décret à sa destination, les évêques fidèles, en Russie, ayant reçu défense, sous les peines les plus graves, de communiquer avec Rome. Pie IX espère que ce décret, reproduit par les journaux, sera connu de l'évêque de Zytomir et des 200,000 catholiques du diocèse de Kaminiesh.

On écrit de New-York, 2 mai :

D'après des avis de source juariste, la ville de Queretaro serait tombée aux mains des dissidents, et le général impérialiste Miramon serait mort.

Le *Times*, du 4 mai, dit que le gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher le meeting réformiste de Hyde-Park. Cinq mille policemen, dont une partie à cheval, seront sur pied. En cas de besoin, les soldats leur viendront en aide.

Les troupes de la garde seront consignées lundi dans leurs casernes. Des renforts militaires sont prêts à arriver à Londres. Le premier magistrat, sir Thomas Henry, se tiendra dans le parc. Les troupes n'interviendront que d'après ses ordres.

Un télégramme annonce d'un autre côté qu'à la Chambre des communes, M. Walpole

a déclaré que le meeting que le comité organisateur se propose de réunir lundi à Hyde-Park ne serait pas empêché par la force, que les portes ne seraient pas fermées, mais que ceux qui insistent pour tenir illégalement des meetings politiques dans les parcs royaux doivent accepter la responsabilité des désordres qui s'y peuvent produire.

On écrit de Paris, le 5 mai :

Il paraît certain que la ligue de la réforme tiendra demain soir, lundi, son meeting dans Hyde-Park.

Cette résolution a été prise de nouveau vendredi soir. Mais, en même temps, on a décidé qu'il n'y aurait pas de procession organisée, pas de bannières déployées, et le comité réformiste a promis de faire tous ses efforts pour maintenir l'ordre.

En conséquence, des affiches ont été placées sur tous les murs de Londres pour inviter le peuple à prendre part à la démonstration, et généralement ces affiches ont été collées sur la proclamation du ministre de l'intérieur, invitant au contraire les citoyens paisibles d'avoir à s'abstenir. Quelques-unes des proclamations de M. Walpole avaient été déchirées ou effacées.

On ne sait pas encore aujourd'hui de quelle façon la ligue de la réforme pense procéder dans l'intérieur de Hyde-Park. Mais on croit qu'elle s'efforcera d'occuper un certain nombre de plateformes, du haut desquelles des orateurs s'adresseront à la foule. C'est alors que les policemen essayeront d'imposer silence aux orateurs, et de les arrêter s'ils refusent de se taire. C'est ainsi que pourraient avoir

lieu des collisions entre les constables et la multitude.

Cette affaire est grosse de périls.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie la correspondance suivante, datée de Paris, le 1^{er} mai 1867 :

Les espérances pacifiques dominent la situation. Entretenu depuis quelques jours par des informations d'un caractère plus ou moins authentique, elles ont maintenant acquis une consistance réelle par les faits dont vous avez pu lire l'importante constatation au *Moniteur* d'hier. En effet, certaines mesures de précaution qui, malgré leur justification, pouvaient provoquer des inquiétudes, ont été suspendues par ordre de l'Empereur, qui ne veut fournir à l'opinion publique aucun prétexte de s'émouvoir.

Le pays est donc complètement rassuré du côté de son gouvernement. Il sait que son souverain veut sincèrement la paix, et qu'il est bien résolu à lui faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur et la dignité de la nation. Jamais la France et l'Empereur n'ont été en plus parfaite communauté d'idées, et il n'est pas un citoyen qui n'approuve à la sagesse, à la modération et à la haute intelligence de Napoléon III.

Si, en ce qui concerne les dispositions de la France, toute éventualité de conflit grave a disparu, espérons que la conduite du gouvernement prussien, dirigée par les conseils des trois grandes puissances médiatrices, et s'inspirant de notre propre exemple, achèvera de rasseoir solidement la confiance générale. En attendant, je me plais à le répéter, il est bien

FÉRIALÉTON.

7

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

— Eh bien ! ma brave mère Duval, dit Mme Ramichat, qui voulait la ranimer par une plaisanterie, vous avez donc voulu changer de concierge, et me quitter pour saint Pierre ? C'est pas bien ça.

— Saint Pierre ne l'aurait pas laissée entrer, dit sévèrement la jeune fille. Ma pauvre Mme Duval, reprenez-vous plus doucement, vous n'aviez donc pas fait votre prière ce matin ? Vous ne tenterez plus de vous tuer, n'est-ce pas ? Vous allez me le jurer sur le Christ... Ah ! dit-elle d'un ton de reproche, vous n'avez pas ici de crucifix... Eh bien ! faites-moi ce serment sur cette petite médaille de la Vierge, que je porte sur moi.

En disant cela, elle tira une petite médaille qu'elle portait secrètement et religieusement, et qui était suspendue à son cou.

— Ma bonne demoiselle, dit Mme Duval, je ne peux pas vous promettre...

— Que dis-tu là, ma mère ? s'écria Jeanne.

— J'ai tant de chagrin ! reprit Mme Duval.

— Il faut du courage, reprit la jeune fille ; j'en ai bien moi, murmura-t-elle tout bas.

— Allons, ajouta-t-elle avec autorité, je le veux... et Dieu aussi.

— Eh bien ! je vous obéis, mon petit ange du bon Dieu, s'écria Mme Duval.

Elle fit le serment sur la petite médaille. Tout le monde était attendri.

— Maintenant, je suis tranquille.

— Ma bonne Madame Duval, dit la jeune fille, vous vous souviendrez, j'en suis sûre, que notre âme ne doit jamais forcer la porte pour sortir de chez elle... comme je viens de le faire tout à l'heure pour entrer chez vous, ajouta-t-elle en souriant.

— Comment, s'écrièrent en même temps Jeanne et sa mère, c'est à vous que nous devons ?...

— Ça, c'est vrai tout d' même, dit le serrurier — il y avait une petite demi-heure que nous attendions le camarade qui avait été chercher le commissaire, et si la jeune demoiselle ne m'avait pas ordonné...

— Ma mère serait morte ! s'écria Jeanne. C'est vous, Mam'zelle, qui avez sauvé la vie de ma mère, pendant que ce tas d'imbécilles...

— Eh ! dites-donc ! s'écria-t-on en chœur...

Mais Jeanne, sans les écouter, se précipita dans les bras de la jeune fille, et l'embrassa si violemment qu'elle faillit l'étouffer.

— Tenez, Mam'zelle, dit Jeanne les yeux étincelants, je voudrais vous voir dans l'eau, je voudrais vous voir dans le feu... je voudrais voir un freluquet vous insulter...

— En voilà de la reconnaissance ! dit Mme Ramichat.

— Oui, je le voudrais, continua Jeanne ; je me jetterais dans l'eau, dans le feu, pour vous sauver, je donnerais un renforcement dans le crâne du freluquet. Voyez-vous, Mam'selle, vous avez maintenant à vot' service les deux bras de Jeanne, les deux poings de Jeanne, le cœur de Jeanne, et tout ça, c'est pas pour me vanter, mais c'est solide.

Alors ces deux jeunes filles, si différentes l'une de l'autre par leur position comme par leur nature, se regardèrent avec des larmes dans les yeux ; puis, par un serrement de main plus éloquent que des paroles, elles firent un pacte d'amitié.

Les gens du monde et ceux du peuple, qui se regardent mutuellement avec un dédain et une envie également coupables, ne se connaissent réellement

pas. Ce ne sont pas des ennemis, ce sont tout simplement des étrangers, qui voyagent rarement les uns chez les autres. Quand l'homme ou la femme du monde quittent les frontières dorées de leurs salons, quand ils franchissent ces hautes Pyrénées d'escaliers en échelle, qui les séparent du pauvre ou de l'ouvrier, de part et d'autre, on se découvre des vertus qu'on ne soupçonnait pas. On fait un traité d'alliance, et l'on s'écrie comme Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Tout en restant dans la classe humble ou brillante où Dieu l'a placé, chacun comprend alors que la différence de position n'empêche pas cette sympathique alliance ; car, après tout, entre la main de la femme du monde et celle de la femme du peuple, qui se pressent cordialement, il n'y a que l'épaisseur d'un gant.

— Voilà le commissaire ! dit le tailleur, qui avait été à la découverte ; il est au bout de la rue.

— Il va vous faire un mauvais parti, Mam'selle, dit-on à la jeune fille qui avait fait ouvrir la porte.

— Oh ! je ne crains rien ! répondit-elle en souriant.

Sous prétexte d'aller au-devant du commissaire, le serrurier entraîna quelques voisins sur l'escalier,

acquis que si la Prusse persistait dans ses injustes prétentions, elle serait seule à porter une responsabilité dont la charge dès maintenant le désaveu des puissances consultées.

Vous vous rappelez qu'en parlant du retard inévitable que devait subir l'installation définitive de l'Exposition universelle, je vous fis observer qu'en fixant l'inauguration de ce grand concours international au 1^{er} avril, la commission impériale n'a pu avoir d'autre ambition que d'achever son œuvre pour le 1^{er} mai; je vous faisais remarquer en outre que, prête à cette dernière date, l'Exposition de 1867 gagnait encore un mois sur celles qui l'ont précédée, et qui, annoncées pour le 1^{er} mai, n'ont jamais été terminées avant le 1^{er} juin.

Le public peut maintenant reconnaître la justesse de mes prévisions. Le palais du Champ-de-Mars étale désormais aux yeux étonnés des milliers de curieux qui le visitent chaque jour, les incalculables richesses industrielles et artistiques qui y ont été expédiées de tous les points du globe. Je parle de l'enceinte couverte. Quant au spectacle que nous réservent les annexes, il sera fatalement incomplet, tant qu'il ne pourra pas nous être offert dans les conditions qui sont indispensables pour le faire valoir. L'inclémence du temps ne saurait être combattue par aucune force humaine, et personne ne parviendrait à avoir raison du désordre que le vent et les pluies diluviennes, entretiennent à l'envi autour du bâtiment principal. Les rayons du soleil seront les meilleurs ouvriers pour achever l'œuvre dans sa dernière partie. Opposons une sage patience à l'obstination de leur grève si désastreuse. Nous ne ferons que suivre en cela l'énergique persévérance de la commission impériale qui se résigne sans faiblir.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Paris va devenir très-brillant, non-seulement par la grande affluence des étrangers, mais encore par la présence de la plupart des têtes couronnées de l'Europe. On sait qu'il y a à Paris en ce moment le roi de Grèce, le prince Oscar de Suède et le duc de Leuchtenberg. Dans peu de jours, on attend le roi et la reine des Belges, la reine de Portugal, le prince de Galles, le prince et la princesse de Prusse. On nous annonce également comme très-prochaine l'arrivée de l'empereur de Russie avec deux de ses fils, celle de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche, et même, assure-t-on, celle du roi de Prusse. La reine et le roi d'Espagne comptent aussi visiter notre capitale, ainsi que le vice-roi d'Égypte. Jamais, depuis cinquante ans, Paris n'aura vu dans ses murs une telle réunion de souverains.

D'après le télégraphe, le roi de Prusse également ira, au mois de juin, à Ems, pour y prendre les eaux. Il se rendrait ensuite, à Paris, si la situation politique le permet.

Pour les articles non signés : P. GODET.

et leur dit mystérieusement :

— Je crois tout d'même que, lorsque l'autorité viendra, faudra lui conter l'histoire de la blessure, de la tache de sang, et lui faire coffrer la grande Jeanne.

— Allons donc, dit une femme qui tenait son enfant par la main, quand on aime sa mère comme l'aime Jeanne, on n'est pas capable de faire du mal.

— On verra ça, reprit tranquillement le serrurier; c'est l'affaire du commissaire et du juge d'instruction.

— Dis donc, maman, demanda l'enfant, qu'est-ce que c'est qu'un juge d'instruction? est-ce que c'est un maître d'école?

— Non, petiot, reprit le serrurier, en fait d'instruction il n'apprend ni la grammaire, ni la géographie, mais seulement la morale en action.

Heureusement pour Jeanne, la scène qui venait de se passer avait fait tourner en sa faveur la girouette de la foule.

— Nous ne voulons pas qu'on arrête Jeanne! s'écria-t-on d'un commun accord. — Il ne faut pas croire tous les contes de la mère Ramichat; vous savez bien que c'est une vieille folle.

— Ça, c'est vrai tout d'même, répondit le serru-

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSÉ

Fait au Conseil municipal de Saumur par M. LOUVET, maire de cette ville et député au Corps-Législatif, à l'ouverture de la session financière, le 4 mai 1867.

MESSIEURS,

L'exposé que nous avons à vous présenter cette année, relativement à notre situation financière et aux principales affaires qui intéressent la commune, est simple et facile, puisque le budget additionnel de 1867 et le budget primitif de 1868 se composent en majeure

partie de crédits résultant de vos votes antérieurs.

Résumé financier de l'exercice 1866.

Les recettes communales de toute nature se sont élevées durant l'exercice 1866, y compris le reliquat de 1865, à la somme fr. c. de 493,622 64

Les dépenses se sont élevées à 409,384 48

Différence en excédant de recettes 84,238 f. 16 c. qui forme le premier article du budget additionnel de 1867.

Il n'est pas besoin de faire remarquer que cet excédant de recette est pour une majeure

partie plus apparent que réel : car il correspond, pour moitié environ, à des dépenses faites pendant le cours de l'exercice 1866, et dont les paiements n'avaient pu encore être mandatés au 31 mars dernier, époque de la clôture légale de l'exercice; ces dépenses figurent comme restes à payer à la première session du passif du budget additionnel de 1867.

Octroi.

L'octroi, qui représente à lui seul les trois quarts environ de nos ressources communales annuelles, a donné, en 1866, un produit brut de 254,269 fr. 80 c.

Voici la comparaison de ce produit pour les années 1865 et 1866, avec la division par nature de recettes :

	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Recettes accessoires.	Totaux.
Exercice 1865	63,699 65	59,106 08	33,552 85	66,663 55	34,939 84	5,270 »	3,513 12	266,745 09
Exercice 1866	63,641 01	56,894 03	29,995 45	65,745 82	30,103 39	5,137 »	2,753 10	254,269 80
Augmentation pour 1866	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Diminution pour 1866	58 64	2,212 05	3,557 40	917 73	4,836 45	133 »	760 02	12,475 29

Les recettes de la présente année 1867, entravées par la mauvaise récolte de céréales de l'année dernière, par la qualité inférieure de la récolte de vins et par les préoccupations qui agitent l'Europe, resteront très-probablement

au-dessous du chiffre des années précédentes, tout en étant néanmoins de beaucoup supérieures aux prévisions budgétaires qui ne portent la recette totale, vous le savez, qu'au chiffre de 222,000 francs. Voici du reste le ta-

bleau de ces recettes pendant les quatre premiers mois des années 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867, avec les différences comparatives en plus ou en moins pour les années 1865 et 1867 :

	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Recettes accessoires.	Totaux.
Quatre premiers mois de 1863. . .	16,630 19	19,450 16	11,964 73	15,341 89	10,220 58	1,723 50	37 »	75,368 05
Idem de 1864.	20,033 71	20,221 70	10,285 63	17,296 32	9,847 93	1,572 »	85 »	79,342 29
Idem de 1865.	22,349 03	21,340 71	11,660 99	20,775 68	8,991 09	1,819 75	141 »	87,078 25
Idem de 1866.	23,782 40	20,150 12	10,061 11	19,494 99	9,831 54	1,977 »	257 »	85,554 16
Idem de 1867.	20,555 65	20,842 20	10,693 80	20,548 73	9,980 04	1,570 »	98 »	84,288 42
Augmentation pour 1867	» »	692 08	632 69	1,053 74	148 50	» »	» »	» »
Diminution pour 1867.	3,226 75	» »	» »	» »	» »	407 »	59 »	1,265 74

Si nos recettes d'octroi n'ont pas subi des diminutions trop considérables malgré la difficulté des temps, ces résultats sont dus en majeure partie à la vigilance et à la fermeté de notre préposé en chef, M. Camus. Remercions aussi les employés placés sous les ordres de cet excellent chef; leur courage se soutient au milieu des critiques dont l'institution des octrois est l'objet depuis quelque temps sur divers points de la France, et qui seraient de nature à ébranler leur confiance dans l'avenir, si le bon sens public ne protestait contre de semblables attaques. Que nos employés se rassurent. L'impôt des octrois résistera à toutes les atteintes qu'on essaye de lui porter, d'abord parce que cet impôt est un des moins injustes, étant basé proportionnellement sur la libre consommation de chacun, puis parce

qu'il est indispensable à la vie communale de nos cités et qu'on ne saurait comment le remplacer, enfin parce que son abolition, dans les quelques pays qui ont tenté cette expérience, n'a produit presque aucun allègement aux charges des contribuables.

Instruction publique.

La situation de nos divers établissements d'instruction publique continue d'être satisfaisante.

Au 1^{er} de ce mois, le Collège comptait 172 élèves, dont 57 internes, 10 demi-internes, 105 externes. Elèves.

172 ci..... 172
L'École d'enseignement mutuel comptait..... 329

L'École libre des Frères de la doctrine chrétienne..... 212
L'École des Sœurs de St-André..... 200
L'École des Sœurs de St-Anne (quartier des Ponts)..... 72
La salle d'Asile, rue du Prêche..... 250
La salle d'Asile des Ponts..... 106

En total..... 1,381

enfants instruits dans nos établissements scolaires.

En outre, trois classes d'adultes ont été ouvertes pendant tout le cours de l'hiver : la première, tenue le matin, par les Sœurs de St-André, comptait 90 élèves inscrits; la seconde, tenue le soir par les Frères de la doctrine chrétienne, comptait aussi 90 élèves; la troisième, tenue également le soir par le directeur et les sous-maîtres de notre École

et leur dit mystérieusement :

— Je crois tout d'même que, lorsque l'autorité viendra, faudra lui conter l'histoire de la blessure, de la tache de sang, et lui faire coffrer la grande Jeanne.

— Allons donc, dit une femme qui tenait son enfant par la main, quand on aime sa mère comme l'aime Jeanne, on n'est pas capable de faire du mal.

— On verra ça, reprit tranquillement le serrurier; c'est l'affaire du commissaire et du juge d'instruction.

— Dis donc, maman, demanda l'enfant, qu'est-ce que c'est qu'un juge d'instruction? est-ce que c'est un maître d'école?

— Non, petiot, reprit le serrurier, en fait d'instruction il n'apprend ni la grammaire, ni la géographie, mais seulement la morale en action.

Heureusement pour Jeanne, la scène qui venait de se passer avait fait tourner en sa faveur la girouette de la foule.

— Nous ne voulons pas qu'on arrête Jeanne! s'écria-t-on d'un commun accord. — Il ne faut pas croire tous les contes de la mère Ramichat; vous savez bien que c'est une vieille folle.

— Ça, c'est vrai tout d'même, répondit le serru-

rier qui trouva cette raison sans réplique.

Le commissaire parut. On ne l'avait prévu qu'après le baptême, à la sortie de l'église, et certes, si on l'avait attendu, il ne serait arrivé que pour constater un décès.

Il approuva la conduite de la jeune fille.

— Mademoiselle, dit-il, a agi comme une femme d'esprit et de cœur. La loi ne défend d'enfoncer les portes que pour protéger le domicile contre les malfaiteurs; mais quand il y a un danger évident, et surtout quand on entre ostensiblement, devant témoins, l'humanité fait un devoir d'ouvrir une porte de vive force. C'est dans cette circonstance ou jamais qu'il faut dire : « La lettre tue et l'esprit vivifie. »

Le commissaire se retira, et Mme Ramichat l'accompagna jusqu'à la porte cochère, avec force révérences.

Chacun sortit de la chambre de Mme Duval. La jeune fille, qui craignait que son absence ne fût trop prolongée, remonta avec sa femme de chambre, dans une voiture qui l'attendait à la porte.

Faustin rentra alors. En sortant du cours d'histoire naturelle, il avait été faire plusieurs acquisitions, et il revenait fièrement avec un chat-huant et un scops fort bien empaillés.

Il aperçut vaguement une femme qui remontait dans un équipage; mais il était trop préoccupé pour l'examiner. Il avait la tête toute remplie, comme une tour en ruine, de chats-huants, d'orfraies, de chouettes et de hiboux.

Mais au moment où la voiture partait, il aperçut le plus joli museau du monde, qui regardait par la portière. Deux petites oreilles fauves se dressèrent à sa vue, et deux beaux yeux brillèrent et lui dirent, dans le langage des chiens :

— Bonjour, mon ami, comment te portes-tu?

— Mais c'est Ariel! s'écria Faustin. C'est le lévrier de Mlle Yolande!

— Mlle Yolande de Narcey, dit Mme Ramichat, qui regardait l'équipage s'éloigner, certainement que c'est elle qui sort de la maison.

— Et la voiture est déjà loin! et je ne l'ai pas même entrevue! reprit Faustin, avec désespoir. Mais vous, Madame Ramichat, ma chère Madame Ramichat, vous avez pu la voir... est-elle jolie? Comment est son visage? Quels sont ses traits?

— Pourquoi qu'vous le demandez, puisque vous le savez? dit Mme Ramichat, en imitant, sans s'en douter, la réponse d'Agamemnon.

— Mais, je ne le sais pas, vous dis-je!... Je ne

connais que son lévrier. — Voyons, mon excellent Madame Ramichat, faites-moi le portrait de Mlle Yolande.

La portière le regarda en clignant les yeux et dit tout bas :

— Ah! il veut causer maintenant, et tout-à-l'heure on ne pouvait pas lui arracher deux pauvres paroles...

Eh bien! à mon tour... Un homme seul qui prend un domestique et ne veut pas de portière pour son ménage, ne mérite pas de considération.

Elle prit son air discret, et répondit :

— Pourquoi que je vous ferais sa portraiture? son signalement? J'suis pas un passeport, Monsieur.

— Mais au moins, s'écria Faustin au comble de l'impatience, dites-moi si elle est belle ou laide... dites-le moi donc. Vous comprenez que si je vous questionne ainsi, c'est que j'ai le plus grand intérêt à savoir...

— Ah! vous avez intérêt?... Ça ne me regarde pas, Monsieur. D'abord je ne me mêle jamais de affaires de mes locataires.

Faustin vit que l'estimable portière ne voulait absolument lui répondre. Il venait de la quitter, pour remonter chez lui, la rage dans le cœur, lorsqu'il

mutuelle, comptait 82 élèves. Ensemble, pour les trois classes, 262 adultes inscrits. Tous ces cours étaient gratuits. Nous croyons être les interprètes du sentiment public en adressant ici un juste tribut d'éloges et de remerciements à tous ces maîtres et maîtresses, dont le dévouement n'a pas faibli au milieu de leurs fatigues.

Hospices.

La construction de notre Hospice général est très-avancée. Selon toute probabilité, ce grand travail sera complètement terminé pendant le cours de l'année prochaine.

Hôtel des Postes et du Télégraphe.

Cet hôtel, dont les travaux ont été menés très-rapidement par l'habile entrepreneur qui s'en est rendu l'adjudicataire, sera prêt pour le 24 juin 1867, époque fixée dans notre convention avec le Gouvernement. La dépense restera au-dessous des crédits votés. Une horloge à cadran transparent avec éclairage de nuit, placée au fronton de la façade principale, serait un accessoire convenable et très-utile. Nous vous prions de voter un crédit de 500 fr. à cet effet.

Théâtre et Square.

Nous avons réglé et soldé définitivement les comptes des entrepreneurs-adjudicataires de notre théâtre, tant pour les travaux extérieurs que pour les travaux intérieurs, au moyen des crédits que vous avez mis à notre disposition.

Le square sera achevé d'ici à peu de jours, et il complètera avec sa grille et ses trottoirs, les abords d'un édifice scénique dont notre ville a le droit d'être fière.

Défense de Saumur contre les inondations.

Les inspecteurs généraux envoyés par le Gouvernement pour étudier sur les lieux les nouveaux travaux que nous avons demandés pour compléter la défense de notre ville et de la Vallée de la Loire contre les inondations, ont conclu à l'adoption de la majeure partie de nos demandes. Nous suivons cette importante affaire avec la plus vigilante attention. Nous vous proposons de renouveler les vœux émis par vous sur cette question, dans votre séance du 19 octobre dernier, afin que ces vœux puissent être soumis au conseil d'arrondissement et au conseil-général, et reçoivent ainsi le précieux appui de ces deux corps délibérants.

Prolongement, vers Paris, du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

Bien que la décision suprême et définitive ne soit pas encore intervenue officiellement sur cette question, il ne nous est guère permis de conserver la moindre espérance relativement au tracé par Saumur. Il est à peu près certain que le tracé passera par Loudun, Chignon et Monts. Ce résultat, que nos efforts persévérants ont cherché à prévenir, est

l'entendit courir sur ses talons. Il eut alors une lueur d'espoir, qui s'évanouit bientôt. Mme Ramichat lui tendit une lettre, puis, sans dire une parole, elle retourna dans sa loge d'un air superbe.

Cette lettre était une invitation du colonel Dorvigny, chez qui Faustin avait été présenté par M. Despinçois, et avait vu pour la première fois le nez de Mme de Peimbrock. Le brave colonel et le jeune savant étaient deux franches natures, deux excellents cœurs, tout-à-fait dignes de se comprendre, et leurs relations devenaient chaque jour plus cordiales et plus sincères.

Puisque le colonel m'invite à une soirée, se dit Faustin, j'irai lui faire une visite pour le remercier de son souvenir; ma tante Hermance m'a appris à être poli.

ANNAÏS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

La section du chemin de fer de Saintes à Cognac sera ouverte dans le courant du mois prochain, vers le 15 probablement.

très-grave pour la ville et l'arrondissement de Saumur. Tâchons maintenant d'en conjurer en partie les désastreux effets, en demandant un chemin de fer départemental qui relie Saumur au Bas-Poitou et à la Vendée, et en favorisant autant que possible dans notre pays les essais tentés en ce moment pour l'établissement de Messageries à vapeur fonctionnant sur les routes ordinaires. Ce sont les seuls moyens de maintenir nos relations avec les riches et populeuses contrées situées au sud de Saumur, et dont notre ville a été de tout temps l'entrepôt commercial.

Balayage public.

Le bail de ce service expire au 31 décembre 1867. Nous vous soumettons un nouveau cahier de charges pour une adjudication prochaine. Ce cahier de charges, si vous l'adoptez, réalisera une grande amélioration vivement désirée par tout le monde. Le balayage public et l'enlèvement des immondices, au lieu de se faire trois fois seulement par semaine, comme cela a lieu présentement, seraient quotidiens. A cet effet, la subvention communale, servant de mise à prix, serait élevée de 3,000 à 5,000 francs.

Chemin du Cimetière.

L'établissement d'un trottoir le long du chemin du Cimetière, dont vous avez voté le principe et le crédit sur notre proposition, au mois de décembre dernier, serait sans doute commode pour les piétons; mais, ainsi que le faisait pressentir justement le rapporteur de votre commission, l'autorité préfectorale craint que ce trottoir ne rétrécisse trop le chemin de grande communication n° 50, et elle a refusé son adhésion au projet. Il faut donc trouver une autre combinaison. De concert avec l'agent-voier de notre arrondissement, nous avons recherché si la présence, durant toute la mauvaise saison, d'un cantonnier spécial sur la partie du chemin n° 50, comprise entre l'extrémité de la rue du Pressoir-Saint-Antoine et le Cimetière, jointe à des rechargements plus fréquents, ne serait pas suffisante pour assurer en tout temps une bonne viabilité dans cette partie du chemin? Nous vous demandons l'autorisation de faire cette expérience, sauf à chercher un autre moyen, si le succès ne répond pas à notre attente.

Situation financière de la ville. — Nouveaux travaux à entreprendre dans l'avenir.

Après le vote des budgets, que nous avons l'honneur de vous soumettre, voici quelle sera votre situation financière :

Votre dette flottante sera complètement éteinte.

Votre dette classée, qui se compose de cinq emprunts, dont l'amortissement figure chaque année à vos budgets, s'éteindra successivement aux époques suivantes :

1° Emprunt de 40,000 fr. ; — cet emprunt sera entièrement amorti le 15 septembre 1868 ;

2° Emprunt de 50,000 fr. ; — le 5 mars 1872 ;

3° Emprunt de 210,000 fr. ; — le 16 août 1874 ;

4° Emprunt de 381,000 fr. ; — le 31 décembre 1878 ;

5° Emprunt de 420,000 fr. ; — 31 décembre 1892.

Tous vos services étant suffisamment dotés, y compris le service de vos emprunts, il vous reste chaque année sur vos budgets une somme libre d'environ 40,000 francs, dont vous pouvez disposer pour les nouveaux travaux qu'il vous conviendra d'entreprendre.

A ce sujet, Messieurs, s'il nous était permis de vous donner un conseil pour l'avenir, nous vous dirions : « N'éparpillez pas vos fonds dans de petites entreprises. Réservez-les, en les groupant, pour les grands travaux qui intéressent fondamentalement la prospérité de notre ville. Parmi les travaux de cette nature, il en est trois qui, à notre avis, se présentent avec un caractère de nécessité prochaine : 1° Un chemin de fer départemental, pour conserver nos relations séculaires avec la Vendée et le Bas-

Poitou ; 2° Le renouvellement de nos pavages ; 3° Une distribution d'eau.

Quand le moment sera venu, vous déciderez dans votre sagesse quel est celui de ces grands travaux qui vous paraîtra mériter la priorité. Notre devoir se borne aujourd'hui à les signaler ensemble à votre judicieuse attention.

Le conseil municipal, dans sa séance de samedi soir, a refusé aux Frères des Ecoles chrétiennes, dans la discussion du budget additionnel de 1867, la somme de 1,800 fr. qui avait été proposée par le Maire, à titre de secours à un établissement d'instruction à Saumur.

Ce vote n'a obtenu qu'une voix de majorité. Trois membres du conseil n'ont pas assisté à cette séance ; un des membres présents n'a pas pris part au vote.

La commission du budget de 1868 a été nommée, elle se compose de : MM. Mayaud, Chudeau, Bury, Delavau et Lecoy.

La musique de l'École de cavalerie recommencera jeudi prochain, comme les années précédentes, dans la carrière du Carrousel, ses soirées musicales. Elle se fera entendre chaque jeudi, de 7 à 8 heures du soir.

Le détachement du 54^e de ligne qui est arrivé hier à Saumur, monte en wagon au moment où nous mettons sous presse. Il est dirigé directement sur le camp de Châlons.

La population voit dans ce fait un symptôme de guerre. On oublie que la conférence pour la paix s'ouvre aujourd'hui même, et l'on se montre ainsi trop prompt à porter un jugement.

Jeudi prochain, 9 mai, un second détachement du 54^e de ligne, fort de 117 sous-officiers et soldats, passera à Saumur, se rendant également au camp de Châlons.

On présume que l'état-major et la musique du régiment accompagneront ce détachement.

Le temps semble décidément remis au beau. Depuis samedi, nous avons une véritable température du mois d'août.

Le thermomètre est monté hier à 26° 5 dixièmes. L'air semble aussi lourd, suivant l'expression vulgaire, que pendant les jours les plus chauds de l'été.

La Loire baisse beaucoup; si de nouvelles crues ne viennent pas, on espère une belle récolte de foin.

Nous rappelons aux jeunes gens qui désirent se faire exonérer que le versement de la prestation individuelle devra être effectué au plus tard le 2 juin prochain.

Il n'y a d'exception à ce terme de rigueur que pour les jeunes gens qui seront compris conditionnellement dans le contingent après la clôture de la liste du contingent départemental. C'est-à-dire, après le 23 mai prochain, ces jeunes gens seront admis à se faire exonérer dans un délai de dix jours, à partir de celui où le conseil de révision aura définitivement statué sur leur position.

Des correspondances parisiennes annoncent que les élections pour le renouvellement des conseils généraux auraient lieu après la clôture de la session législative, c'est-à-dire dans le courant du mois de juillet.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Ces jours derniers, on a remarqué sur certains points de la ville de Tours, la présence d'une assez grande quantité de chenilles venues on ne sait d'où et par quelle voie. Celles que nous avons vues rue Sainte-Marthe et dans des jardins de la rue des Amandiers étaient grisâtres, longues de deux à trois centimètres, et paraissant appartenir à une espèce qui vit sur l'aubépine. »

Un fait de même nature, mais qui s'est produit dans de bien plus grandes proportions, est signalé de Bordeaux par le *Courrier de la Gironde* :

« Depuis plus de deux mois, dit ce journal,

Bordeaux est envahi par des myriades incalculables de chenilles. Pas une maison, pas une pièce, aussi close et aussi soignée qu'elle soit, dans laquelle ne se glissent quelques-uns de ces affreux insectes. Il y en a dans la cuisine, dans la salle à manger, dans le salon, dans le boudoir, dans la chambre à coucher, sur la cheminée, sur les canapés, il y en a partout.

» D'où viennent ces chenilles? Où sont-elles nées? Où vont-elles et de quoi ont-elles vécu? Elles sont grisâtres, couvertes de poils et longues de 2 centimètres, ce qui prouve qu'elles ont déjà changé de peau au moins deux fois, et qu'elles ont dû se nourrir de quelque chose quelque part. Dans les cours intérieures des maisons, on les voit par milliers s'ébattre sur les murs; on les abat à coups de balai; le lendemain c'est à recommencer. »

Ces mêmes chenilles ont également fait leur apparition à Saumur. Déjà depuis plusieurs jours on remarquait leur présence dans les appartements, cependant elles ne sont pas aussi répandues qu'elles semblent l'être dans le chef-lieu de la Gironde.

L'ouverture de la section du chemin de fer entre Vendôme et Tours aura lieu, assure-t-on, le 15 juin prochain.

S'il est des cures que nous sommes forcés de taire, nous devons, dans l'intérêt de la société, faire connaître celles qu'on nous autorise à publier.

Marie Michel, jeune fille de 19 ans, demeurant à Saumur, rue de Fenet, atteinte depuis quelques années d'épilepsie bien constatée, vient d'être guérie par M. Niverlet, médecin de la maison de santé du Pont-Fouchard, qui sait appliquer, avec succès, le mode de traitement que lui a transmis M. l'abbé Brazier.

Nous publions avec plaisir un succès de plus, obtenu par ce traitement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE.

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et de marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social : 25 millions de francs.

Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le baron de Vincent (C. S.), sénateur.
INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL : M. Servel, *, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Emission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré : devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple : Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions. — Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûtera 400,000 francs.

Le même produit devient, dès-lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française ! une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, HONNÊTE, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables !

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE.

ON SOUSCRIT } A PARIS : au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.
A SAUMUR : chez tous les banquiers.

VERSEMENTS } 50 francs en souscrivant.
75 fr. après la répartition.
Les autres versements plus tard, au fur et à

mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

Théâtre de Saumur.

Pour aujourd'hui, la troupe de M^{me} Anette Gillon et de M^{me} Armand nous promet une soirée exceptionnelle. La direction a obtenu que M. Beauvallet, sociétaire retraité du Théâtre-Français, vint sur notre scène, accompagné de M^{lles} Pauline Lebrun et Savary, toutes deux aussi du Théâtre-Français.

Ces artistes interpréteront *Andromaque*, un des chefs-d'œuvre de Racine.

M. Beauvallet remplira le rôle d'Oreste, M^{lles} Pauline Lebrun, celui d'Hermione, et M^{lles} Savary, celui d'Andromaque.

Cette pièce sera précédée de l'*Aventurière*,

drame en 4 actes, du Théâtre-Français, par M. Emile Augier, de l'Académie Française.

Dernières Nouvelles.

Bruxelles, 5 mai. — *L'Indépendance belge* a reçu de Berlin, 5 mai, le télégramme suivant :

« L'adhésion de la Prusse à la proposition anglaise relative à l'admission de la Belgique et de l'Italie à la Conférence est assurée.

» Le cabinet de Saint-James a fait observer que l'invitation adressée à l'Italie n'impliquait nullement une extension du programme de la Conférence. »

L'Etoile belge dit que la commission militaire a adopté la proposition de fixer le contingent annuel à 15,000 hommes au lieu de 40,000. Elle a aussi adopté le principe de l'exonération avant le tirage au sort.

Berlin, 6 mai. — La nouvelle, donnée par les journaux de l'Allemagne du Sud, que le général Steimetz doit aller à Carlsruhe prendre la direction des affaires militaires du grand-duché de Bade, est complètement inexacte.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Marché de Saumur du 4 Mai.

Froment (l'h. 77 k.)	26 25	Paille de ratelier	46 82
2 ^e qualité (74 k.)	25 21	(hors barrière).	—
Seigle	16 50	Paille de litière, id.	—
Orge	13 —	Foin . . . id.	62 45
Avoine (entrée) . . .	12 —	Luzeerne (les 750 k)	58 50
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	27 —
Pois blancs	21 —	— detréfle(°/k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzeerne.	90 —
Cire jaune (50 kil).	220 —	— de colza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	72 —	— de chenevis	—
— de chenevis	46 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.) . . .	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	60 à 70
Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 ^{re} id.	42 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866	2 ^e id.	30 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866	1 ^{re} qualité	60 à 65
Champigny, 1866	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1866	2 ^e id.	60 à 65
Bourgueil, 1866	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866	1 ^{re} id.	55 à 60
Chinon, 1866	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^e Pellé étant décédé notaire à Montreuil-Bellay, ses héritiers désirent retirer son cautionnement.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Extrait de demande en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Regnier, huissier aux Rosiers, en date du vingt-neuf avril mil huit cent soixante-sept, enregistré, la dame Modeste Chauveau, épouse du sieur René Levêque, cultivateur, avec lequel elle demeure à Coutures, a formé contre ledit sieur Levêque, sa demande en séparation de biens, et maître Bodin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi avoué soussigné.

A Saumur, le trois mai mil huit cent soixante-sept.

(281) Signé : BODIN.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

Sur saisie immobilière,

En deux lots,

DE LA TOUTE PROPRIÉTÉ D'une Maison ET SES DÉPENDANCES, Et de l'usufruit de 4 parcelles De Terre et Pré,

Le tout situé communes de Cernusson, Montilliers et Tigné, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le samedi 8 juin 1867, à midi, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

La toute propriété d'une maison, sise à la Gaillarderie, commune de Cernusson;

Cour en dépendant avec un petit terrain servant de jardin, four dépendant de la maison;

Le tout se tenant, joignant d'un côté la veuve Chouteau, de l'autre veuve Mangin.

2^e LOT.

L'usufruit de :

1^o Une pièce de terre, dite la Garenne, au même lieu de la Gaillarderie, contenant soixante-dix-huit ares, joignant au nord Brunet, au midi Nouteau et au couchant la Charrière;

2^o Une portion de pré, nommé le Pré-Neuf ou le Pré-de-la-Maison-Neuve, Varennes-des-Grands-Champs, commune de Montilliers, joignant le tout au nord Bernier, au levant Benoist, au midi Coulbault et au couchant Merceron, contenant environ vingt-cinq ares ladite portion;

3^o Un morceau de terre labourable, situé à la Fontaine-Binet, commune de Tigné, contenant environ soixante-six ares, joignant au nord Benoist et au couchant Bernier;

4^o Et une portion de pré, nommé le Pré-Neuf ou les Quartiers, dite commune de Tigné, ladite portion d'environ dix ares, joignant le tout au nord Bernier, au levant Benoist, au midi Coulbault et au couchant Merceron.

PROCÉDURE.

Ces immeubles et usufruit ont été saisis à la requête de : 1^o Jeanne Brouard, sans profession, veuve de Jean Mangin, demeurant à la Gaillarderie, commune de Cernusson; 2^o Louis Brouard, propriétaire, demeurant à l'Humois, commune de Saint-Jean-des-Mauvrets; 3^o François Brouard, mécanicien, demeurant à Angers, rue Saint-Michel; 4^o Prosper Richard, menuisier, et Joséphine Brouard, son épouse, qu'il autorise, demeurant ville d'Angers, place des Halles; 5^o et Michel Proust, maître d'hôtel, et Marie Chouteau, son épouse, qu'il autorise, demeurant même ville;

Ayant M^e Bodin pour avoué; Sur le sieur Mathurin Martineau, cultivateur, demeurant à la Gaillarderie, commune de Cernusson, par procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date des 2 et 4 mars 1867, visé par MM. les maire et et adjoints des communes de la situation des biens saisis, enregistré et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le 18 mars 1866, vol. 21, n^o 6 et 7.

MISES A PRIX.

La toute propriété et l'usufruit des biens dont la désignation précède seront vendus sur les mises à prix ci-après fixées par les poursuivants, conformément à la loi,

SAVOIR :

Le 1^{er} lot sur celle de.. 250 f.

Le 2^e lot sur celle de... 1,000

Total des mises à prix.. 1,250 f.

Il est, en outre, déclaré que tous

ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant le jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

Soit à M^e BODIN, avoué poursuivant la vente;

Soit au greffe du tribunal civil.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 6 mai 1867.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le mai 1867, 1^{er}, c^o. Reçu 1 franc 15 centimes, dixième et demi compris.

(282) Signé : PARISOT.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE UNE TRÈS-BELLE MAISON

Occupée par MM. Beissat, rue Saint-Jean, au coin de la rue Cendrrière.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (283)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FONDS DE COUPELLERIE

Ayant 32 ans d'existence, possédant tous les accessoires pour le repassage, avec mécanique mue par des chiens. — Conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. PERARE, à Saumur. (284)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située au Champ-de-Repos,

Composée de trois chambres, avec servitudes, et 88 ares de terrain joignant la maison.

S'adresser à M^{me} SALMON, au Pont-Fouchard, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (261)

Guérison radicale des Hernies

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'Instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-hermiste aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (13)

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 4 MAI.			BOURSE DU 6 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 60	» 20	» »	68 »	» »	» 60
4 1/2 pour cent 1852	97	» »	» »	96 50	» »	» 50
Obligations du Trésor	462 50	» »	1 25	460 »	» »	» 50
Banque de France	3500	» 95	» »	3490 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.)	1440	» 20	» »	1425 »	» »	15 »
Crédit Foncier colonial	555	» »	» »	565 »	10 »	» »
Crédit Agricole	615	» 10	» »	612 50	» »	2 50
Crédit industriel	638 75	5 »	1 25	636 »	c. dét.	» »
Crédit Mobilier	377 50	» »	» »	357 50	» »	20 »
Comptoir d'esc. de Paris	750	» 10	» »	737 50	» »	12 50
Orléans (estampillé)	860	» 5	» »	857 50	» »	2 50
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1160	» 2 50	» »	1150 »	» »	10 »
Est	540	» 2 50	» »	512 50	c. dét.	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	910	» 10	» »	862 50	c. dét.	» »
Lyon nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi	560	» 5	» »	556 25	» »	3 75
Ouest	545	» »	» »	546 25	1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1490	» »	» »	1480 »	» »	10 »
Canal de Suez	355	» 5	» »	345 »	» »	10 »
Transatlantiques	415	» 2 50	» »	410 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0	49 70	» 60	» »	48 95	» »	75 »
Autrichiens	390	» »	» »	390 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	387 50	» »	2 50	365 »	c. dét.	» »
Victor-Emmanuel	70	» 3	» »	68 »	» »	2 »
Romains	68	» »	2 »	70 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	237 50	2 50	» »	227 50	» »	10 »
Saragosse	95	» »	» »	95 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville	29 50	» »	50	29 50	» »	» »
Nord-Espagne	87 50	» »	» »	88 »	» 50	» »
Compagnie immobilière	197 50	» »	8 75	206 25	» »	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	314 25	» »	» »	313 50	» »	» »
Orléans	308 25	» »	» »	309 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	308 25	» »	» »	308 25	» »	» »
Ouest	307 25	» »	» »	306 50	» »	» »
Midi	308 25	» »	» »	308 »	» »	» »
Est	309 »	» »	» »	308 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,